

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE DE ST-SAPHORIN

Dimanche 13 novembre 2022 à 10h15
Centre paroissial à Chexbres

Le Président de l'Assemblée paroissiale, **Olivier Pasche**, souhaite la bienvenue aux trente-six paroissiennes et paroissiens présents, aux pasteurs Eric Bornand et Pierre Bader, aux membres du Conseil paroissial présents, ainsi qu'aux représentants des autorités communales de Puidoux, Rivaz et St-Saphorin.

Il prie d'excuser Mireille Keshavjee, Catherine Panchaud, Nicolas Monnier, Marie-Louise et Jean-Claude Chevalley, ainsi que la commune de Chexbres.

Il donne ensuite la parole à **Eliane Monnier** afin de remettre l'Assemblée sous le regard de Dieu, puis rappelle les principaux articles des principes constitutifs de notre Eglise Evangélique réformée du canton de Vaud.

Le Président lit ensuite les points de l'ordre du jour :

1. **Adoption du PV du 3 avril 2022**
2. **Nouvelles du conseil de paroisse**
3. **Projets paroissiaux 2023**
4. **Projet de jumelage avec des paroisses au Rwanda**
5. **Budget 2023**
6. **Nouvelles de l'EERV**
7. **Divers et propositions individuelles**

Personne ne souhaitant s'exprimer ou n'ayant de question au sujet de l'ordre du jour tel que proposé, celui-ci est considéré comme accepté.

1. **Adoption du PV du 3 avril 2022**

Le procès-verbal était à disposition sur le site internet, ainsi que sur place quinze minutes avant l'Assemblée. Personne n'en souhaite la lecture.

Le procès-verbal est adopté à main levée avec trois abstentions et sans avis contraire.

2. **Nouvelles du conseil de paroisse**

Lorenzo Pestalozzi annonce son retrait de la présidence du conseil de paroisse, tout en restant membre du conseil. Il souligne que cette fonction lui a procuré beaucoup de satisfaction, mais que l'éloignement de son lieu de travail a eu raison de cette décision.

Philippe de Micheli partage la reconnaissance du conseil de paroisse pour le travail accompli par Lorenzo Pestalozzi. **Léonore Miauton** ajoute que le conseil continuera avec une présidence à deux, car cette complémentarité offre un bon fonctionnement.

L'assemblée applaudit ces annonces.

Eric Bornand annonce que Maryse Innis souhaite se retirer du conseil de paroisse. **Maryse Innis** prend la parole pour expliquer sa décision motivée par sa reconversion professionnelle et sa formation d'accompagnement spirituel. Elle ajoute qu'elle ne quitte pas la paroisse. Au nom du conseil de paroisse, le pasteur lui remet un arrangement floral et une petite attention.

Applaudissements de l'assemblée.

Eric Bornand donne des indications sur les postes des ministres : lui-même travaille à 80% pour notre paroisse et à 20% pour l'association des pasteurs et diacres. Depuis septembre 2022, le pasteur Pierre Bader assure une activité de 20% pour la paroisse et a notamment la charge du groupe Lectio Divina, ainsi que des permanences et obsèques en fonction des besoins. Il s'occupera également de la nuit du caté.

Pierre Bader prend la parole pour partager le plaisir qu'il éprouve à officier dans notre paroisse et l'accueil agréable qui lui a été fait.

Applaudissements de l'assemblée.

Le Président demande de rappeler la composition actuelle du conseil de paroisse :

- Philippe de Micheli, co-président
- Léonore Miauton, co-présidente
- Nicole Verdan, secrétaire
- Pierre-Alain Geiser, trésorier
- Lorenzo Pestalozzi, membre
- Fabienne Leyvraz-Rocher, membre
- Sylvain Demierre, animateur de paroisse pour les familles
- Eric Bornand et Pierre Bader, pasteurs

Maryse Innis ayant annoncé son retrait et Sylvain Demierre n'étant plus considéré comme membre laïc, ce sont deux nouveaux membres laïcs qui sont recherchés pour compléter le conseil de paroisse.

3. Projets paroissiaux 2023

Eric Bornand va cesser son activité auprès de l'association des pasteurs et diacres et consacrer l'entier de son temps pour notre paroisse et quelques tâches au profit de la Région. Il ajoute que de plus en plus de personnes se sont formées pour pouvoir animer les cultes. Il note également l'élan des activités pour l'enfance.

Dans le cadre de la rénovation du pavillon de Crêt Bérard, une action commune sous forme de fête paroissiale sur le concept de « La paroisse a un incroyable talent » est prévue le 7 mai 2023. Le bénéfice de cette journée serait partagé.

Pierre Bader indique que la Lectio Divina aura lieu chaque premier vendredi du mois à Crêt Bérard. La première rencontre est prévue le vendredi 2 décembre 2022.

Sylvain Demierre annonce la poursuite des activités pour l'enfance avec l'« Éveil à la foi » un samedi par mois pour les petits, les rencontres « Chemin de vie » deux dimanche par mois avec les plus grands, ainsi que de nouvelles séances prévues le mardi durant la pause de midi.

Sylvain Demierre recherche des personnes pour animer des ateliers durant l'après-midi du Noël des familles qui aura lieu le 17 décembre 2022. Il lance un appel aux personnes présentes qui auraient un talent à offrir ou connaîtraient quelqu'un qui pourrait proposer un atelier de décoration, musique ou cuisine. Les activités des ateliers seront présentées durant la soirée. Cette rencontre se veut œcuménique.

Eric Bornand indique qu'au niveau de la Région les postes vacants ont été comblés. Benjamin Corbaz a quitté Savigny pour se consacrer aux activités pour la jeunesse auprès de la Région ; Pascale Castella, laïque bénéficiant d'une formation d'animatrice, a repris ses activités. Anne Colombini, présidente du conseil présence et solidarité Lavaux reprend le

poste de l'accueil des réfugiés. Vanessa Lagier, pasteure de Villette, et Céline Michel, diacre à Pully, ont reçu le mandat de la Région pour renouveler les activités pour la jeunesse. Un camp aura lieu pour les catéchumènes de 10^{ème} et 11^{ème} année.

4. **Projet de jumelage avec des paroisses au Rwanda** (*présentation complète annexée*)

Pierre-Alain Geiser présente le projet de jumelage sur trois ans entre la Région Lavaux et le presbytère de Rubengera au Rwanda. Depuis plusieurs années la paroisse de Villette soutient une école de couture de l'Eglise presbytérienne du Rwanda. Cette école s'adresse à des mères célibataires, qui sont rejetées par la société et sans moyen de subsistance. Actuellement, 140 élèves fréquentent ces écoles ; le repas de midi est inclus dans les cours et une machine à coudre est offerte avec le diplôme, ce qui permet aux jeunes diplômées de gagner leur vie et de se réintégrer dans la société. La paroisse de Villette ne peut plus supporter à elle seule le financement de cette école. Le groupe TN régional propose que la région prenne le relai et s'engage dans un jumelage avec le Rwanda pour d'une part pérenniser ce magnifique projet et d'autre part établir une relation durable faite d'échanges avec les paroisses de l'Eglise Presbytérienne du Rwanda responsables de l'école de couture.

La convention de jumelage prévoit une contribution de CHF 3 000 par année sur une durée de trois ans de la part de chaque paroisse avec un démarrage en janvier 2023. Ce montant entre dans le cadre de la cible Terre Nouvelle. Le département missionnaire DM et son directeur Nicolas Monnier fonctionneraient comme conseillers durant cette période avec un groupe de pilotage en Suisse et au Rwanda. Ce groupe de pilotage comprendrait d'une à trois personnes par paroisse participantes, Pierre-Alain Geiser et Eliane Monnier pour notre paroisse.

Eliane Monnier, responsable du groupe Terre Nouvelle, relève l'implication de **Simone Jomini** et **Idelette Studer** à ses côtés. Elle explique le concept d'un jumelage qui s'inscrirait sur le long terme et ne se bornerait pas seulement à un soutien financier, mais également à un échange.

Muriel Rey-Bornoz demande si chaque paroisse s'est engagée à verser le montant prévu de CHF 3 000. **Pierre-Alain Geiser** répond que les autres paroisses sont au premier stade de la discussion et n'ont pas encore confirmé leur engagement dans ce projet de jumelage. **Eliane Monnier** ajoute que le budget total de CHF 15 000 serait réparti entre les paroisses, et que des activités spécifiques seraient organisées pour contribuer à financer ce projet de jumelage.

Bernard Bolay encourage ce projet et félicite les personnes qui l'ont mis sur pied.

Le Président remercie les intervenants pour leurs explications et passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. **Budget 2023**

Présentation du budget (annexé)

Le budget 2023 est distribué à l'assemblée. Le trésorier **Pierre-Alain Geiser** passe en revue chaque point du budget 2023 qui prévoit une perte de Fr. 20 204. Cette perte serait compensée par un prélèvement sur le fonds 2405 « Fonds réserve pour l'avenir ».

En marge du budget, le trésorier informe l'assemblée sur l'affectation retenue pour l'investissement de Fr. 50 000 à réaliser sur mandat de l'assemblée de décembre 2020 : ce montant sera placé auprès de la coopérative Oikocredit. Cet institut est issu du Conseil Œcuménique des Eglises (COE) et accorde des micro-crédits dans les pays en développement. L'investisseur acquiert des parts sociales et escompte un petit dividende. Un risque financier existe, mais cette coopérative n'a pas perdu d'argent depuis sa fondation en 1975. Un nouvel actif sera créé au bilan.

Henri Pinget demande s'il n'a pas été envisagé de répartir les risques. Le trésorier répond que les deux autres pistes envisagées (Obligations ou institut de financement durable BlueOrchard) s'avèrent soit inintéressante ou trop risquée.

Rapport de la commission de gestion (annexé)

Christophe Pinget donne lecture du rapport de la commission de gestion. Il met l'accent sur la projet de jumelage qui figure dans les « Produits neutres Terre Nouvelle ». Il relève toutefois qu'au cours des années précédentes, le produit Terre Nouvelle était d'environ CHF 500 et demande comment il sera possible de l'équilibrer par rapport à la dépense prévue de CHF 3 000. **Pierre-Alain Geiser** répond que ce point n'a pas encore été discuté au sein du conseil de paroisse.

Christophe Pinget indique qu'un produit neutre n'engage pas l'assemblée, mais que si le jumelage ne peut être attribué à cette catégorie, il devient un risque budgétaire. Il propose de voter un amendement afin d'inscrire CHF 3 000 dans les charges fixes et CHF 3 000 dans les revenus fixes, ce qui permettrait à l'assemblée de se prononcer avec un engagement ferme.

Philippe de Micheli indique, au nom du conseil de paroisse, que tout sera mis en œuvre pour faire entrer les revenus suffisants pour ce projet de jumelage. **Lorenzo Pestalozzi** confirme cet engagement du conseil de paroisse de mettre en œuvre des actions pour assumer cette dépense et faire en sorte qu'elle soit neutre.

Eric Bornand demande comment font les autres paroisses. **Pierre-Alain Geiser** répond que chaque paroisse est au même stade de discussion et aucune n'a encore confirmé la convention de jumelage.

Bernard Bolay demande si l'on peut aller dans le sens de l'amendement proposé par Christophe Pinget. **Henri Pinget** prend la parole car il pense que le projet de jumelage n'est visiblement pas encore prêt ; il propose de faire confiance au conseil de paroisse et d'accepter le budget tel que présenté, car il est trop tôt pour procéder à une modification précise du budget sans connaître tous les éléments du jumelage. Le conseil de paroisse est d'accord avec cette proposition et propose de clarifier les questions en suspens et revenir avec des réponses claires.

Personne n'ayant d'autre question, **le Président** propose à l'Assemblée de passer aux votes.

Vote de l'engagement de principe de jumelage sur trois ans tel que présenté

L'engagement est prévu sur trois ans avec la possibilité d'un éventuel renouvellement. Les conditions seront à préciser avec les autres paroisses.

Le Président porte au vote l'objet suivant : « Est-ce que l'assemblée est d'accord de donner mandat au conseil de paroisse pour s'engager à hauteur de CHF 3 000 par année sur 3 ans pour le projet de jumelage » ?

L'engagement de jumelage est accepté à main levée à 21 voix ; il n'y a pas d'avis contraire.

Vote du budget 2023

Le Président propose de passer au vote du budget 2023 tel que présenté :

Le budget 2023 est accepté à main levée à 23 voix ; il n'y a pas d'avis contraire.

6. Nouvelles de l'EERV

Eric Bornand informe l'assemblée que le conseil synodal a présenté un budget déficitaire notamment du fait d'un important projet informatique. Il ajoute que le pasteur Jean-Baptiste Lipp a démissionné du conseil synodal, que la présidente Marie-Claude Ischer est actuellement malade et exprime son inquiétude quant à un conseil synodal affaibli, dans un contexte où tout est très fragile

7. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle que l'assemblée recherche deux nouveaux membres pour la commission de gestion. Si une personne est intéressée, il la remercie de se faire connaître.

Sylvain Demierre indique qu'un réseau cantonal constitué des groupes de prière existants sera mis en place dans le canton. Une rencontre est prévue début 2023. M. Jim Jackson est le répondant pour notre Région. Si des personnes sont déjà en contact avec un groupe de prière, il les prie de l'en informer.

Bernard Bolay informe, qu'avec son épouse, ils ont publié un livre qui sera vernis le vendredi 9 décembre 2022 au Temple de St-Martin à Vevey et que chacun y est la bienvenue.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président clôt ce point.

La prochaine assemblée ordinaire de printemps est agendée à l'issue du culte du **dimanche 26 mars 2022 à Saint-Saphorin**. Ce dimanche coïncide avec le passage à l'heure d'été.

Le Président remercie chacune et chacun de sa participation et de son engagement et clôt l'Assemblée.

Pierre Bader remet cette Assemblée dans la prière.

L'Assemblée est close à 12h00.

Paroisse de St-Saphorin

Le président

La secrétaire

Olivier Pasche

Marcelline Brun